

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2024

VISANT LA PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES
ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TEMPS MÉRIDIEEN - (N° 2106)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC23

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° AC|20 de Mme Lanlo

ARTICLE PREMIER

Substituer au mot :

« pendant »,

le mot :

« durant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.